

## CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU MERCREDI 17 JUIN 2020

L'an deux mille vingt le dix-sept juin, à 20 heures 00, se sont réunis les membres du Conseil Municipal au lieu habituel de leur séance sous la présidence de Thierry FERRAND, Maire.

**ETAIENT PRÉSENTS** : FERRAND Thierry, KOOS Christine, ALLIER Christian, PARARD Karin, GILBERT Roland, PETIT Philippe, LAIGOT Stéphane, SALAT Françoise, BARILLET Katia, JAULIN Christine, BARRE Fabien (arrivé à 20H05), DESMARE Christian, BABONNAUD Christian, BERTRAND Isabelle.

**ABSENT(S)/EXCUSÉ(S)** : GRESSIN Michèle.

**ABSENT(S)** : /

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : BABONNAUD Christian.

**POUVOIR(S)** : de

\* \* \*

Adoption, à l'unanimité, du procès-verbal du 05 juin 2020.

Avec prise en compte de la remarque de M. Christian DESMARE qui demande que soit précisé « apéritif musical » dans la délibération N°2020/33 et de la remarque de Mme Françoise SALAT qui souhaite que les montants nets des indemnités des élus figurent dans la délibération N°2020/32, à savoir : montant net indemnité du maire : 1 473,47 € - montant net indemnité d'un adjoint : 487,82 €

\* \* \*

D'entrée de séance, Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil municipal d'ajouter deux points supplémentaires à l'ordre du jour, à savoir : « validation de l'avant-projet définitif des travaux de réhabilitation de l'école élémentaire et avis sur la vente d'un logement HLM »

Accord à l'**unanimité** des membres du conseil.

\* \* \*

- Tirage au sort des jurys d'assises

**2020/37 :**

**PRIME EXCEPTIONNELLE COVID-19 :**

➔ **Le Maire informe l'assemblée :**

Conformément à l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale, à l'article 11 de la loi de finances rectificative 2020-473 du 25 avril 2020 et au décret n° 2020-570 du 14 mai 2020, le conseil municipal peut instituer une prime exceptionnelle COVID 19 de 1000 € maximum à certains agents.

Le Maire propose, d'instaurer la prime exceptionnelle COVID 19 dans la commune de Nérondes afin de valoriser « un surcroît de travail significatif durant cette période » au profit des agents mentionnés ci-dessous particulièrement mobilisés dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19 pour assurer la continuité des services publics.

Cette prime est instaurée selon les modalités suivantes :

- en raison de sujétions exceptionnelles, du surcroît significatif de travail en présentiel éventuellement exercées par : agents techniques polyvalents, secrétaire de mairie, agents administratifs et comptable, policier municipal et ATSEM.
- au regard des sujétions suivantes (surcroît exceptionnel significatif en présentiel)
  - o Pour les services techniques, du fait des contraintes supplémentaires engendrées notamment par les nécessités renforcées de nettoyage et de désinfection des locaux ;
  - o Pour les services administratifs, en assurant la continuité du fonctionnement de la collectivité tout en s'adaptant aux contraintes et évolutions réglementaires liées à la situation d'état d'urgence sanitaire ;
  - o Pour les services de l'enfance et de la petite enfance, du fait de la nécessité d'assurer la continuité de l'accueil des enfants des personnes prioritaires dans des conditions de sécurité renforcées et parfois en dehors de leurs horaires habituels ;
  - o Pour la police municipale, du fait de la participation active aux mesures de prévention et de contrôle durant la période de confinement et plus largement d'état d'urgence sanitaire.
- Le montant de cette prime sera plafonné à **330,00€**.
- Cette prime exceptionnelle serait versée en une seule fois en 2020 au mois d'août.

L'autorité territoriale fixera par arrêté :

les bénéficiaires parmi ceux définis par l'article 2 du décret 2020-570, au regard des modalités d'attribution définies par l'assemblée.

le montant alloué à chacun dans la limite du plafond fixé par l'assemblée. Ce montant est individualisé et peut varier suivant l'implication, le temps consacré, l'importance de la mission, son exposition, ...

### ➤ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

Vu la loi de finances rectificative n°2020-473 du 25 avril 2020, article 11,

Vu le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19.

### **DECIDE :**

#### **Pour l'attribution de la prime Covid-19 à l'ensemble des agents :**

Un vote à bulletin secret a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 14                      Bulletins blancs : 3

Pour : 1 voix

Contre : 10 voix

#### **Pour l'attribution de la somme de 330,00 €**

Un vote à bulletin secret qui a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 13                      Bulletin blanc : 1

Pour : 11 voix

1 abstention

Contre : 1 voix

- les crédits correspondants seront inscrits au budget.
- les dispositions ci-dessus évolueront automatiquement au regard de la réglementation en vigueur.

\* \* \*

**2020/38 :**

**FORMATION DES DIVERSES COMMISSIONS MUNICIPALES ET CONSULTATIVES /  
DELEGATIONS AUX DIVERS ORGANISMES :**

A l'unanimité des membres du conseil municipal, il a été décidé un vote à main levée en ce qui concerne la désignation des membres composant les différentes commissions municipales.

⇒ **COMMISSION FINANCES :**

Un vote à main levée a donné les résultats suivants :

- \* Thierry FERRAND
- \* Christine KOOS
- \* Christian ALLIER
- \* Karin PARARD
- \* Roland GILBERT
- \* Stéphane LAIGOT
- \* Françoise SALAT
- \* Christian DESMARE
- \* Christian BABONNAUD

\* \* \*

⇒ **COMMISSION VIE LOCALE/INFORMATION/BIBLIOTHEQUE ET CINEMOBILE :**

Un vote à main levée a donné les résultats suivants :

- \* Thierry FERRAND
- \* Christine KOOS
- \* Karin PARARD
- \* Philippe PETIT
- \* Katia BARILLET
- \* Christian DESMARE
- \* Christian BABONNAUD

\* \* \*

⇒ **COMMISSION DU PERSONNEL :**

Un vote à main levée a donné les résultats suivants :

- \* Thierry FERRAND
- \* Christine KOOS
- \* Christian ALLIER
- \* Karin PARARD
- \* Stéphane LAIGOT

- \* Françoise SALAT
- \* Katia BARILLET
- \* Christian DESMARE
- \* Isabelle BERTRAND

\* \* \*

⇒ **COMMISSION TRAVAUX / VOIRIE/BATIMENTS/ENVIRONNEMENT :**

Un vote à main levée a donné les résultats suivants :

- \* Thierry FERRAND
- \* Christian ALLIER
- \* Roland GILBERT
- \* Philippe PETIT
- \* Stéphane LAIGOT
- \* Christine JAULIN
- \* Fabien BARRE
- \* Christian DESMARE
- \* Christian BABONNAUD

\* \* \*

**2020/39 :**

**DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AUX COMMISSIONS ADMINISTRATIVES, ORGANISMES ET SYNDICATS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE :**

**DELEGATIONS DIVERS ORGANISMES :**

● **COLLEGE JULIEN DUMAS:**

Un vote à bulletin secret a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 14      Bulletins nuls : 2

**Christine KOOS** : 10 voix

**Isabelle BERTRAND** : 2 voix

\* \* \*

● **CENTRE DE GESTION DU CHER :**

Un vote à bulletin secret a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 14

**Christian ALLIER** : 14 voix

\* \* \*

• **REPRESENTATION DE LA COMMUNE A L'ETABLISSEMENT PRIVE SAINTE-MARIE :**

Un vote à bulletin secret a donné les résultats suivants :  
Nombre de bulletins : 14

**Christian DESMARE : 14 voix**

\* \* \*

• **REPRESENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EHPAD « LA ROCHERIE » :**

Un vote à bulletin secret a donné les résultats suivants :  
Nombre de bulletins : 14

**Thierry FERRAND : 14 voix**

\* \* \*

**DELEGATIONS SYNDICATS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE :**

• **SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DU CHER (SDE 18) :**

Un vote à bulletin secret a donné les résultats suivants :  
Nombre de bulletins : 14

**Délégué titulaire :**

**Christian ALLIER : 14 voix**

**Délégué suppléant**

**Christian DESMARE : 14 voix**

\* \* \*

• **SYNDICAT MIXTE DU PAYS LOIRE VAL D'AUBOIS :**

Un vote à bulletin secret a donné les résultats suivants :  
Nombre de bulletins : 13                      Abstention : 1

**Délégué titulaire :**

**Christian BABONNAUD : 13 voix**

**Déléguée suppléante :**

**Christine KOOS : 13 voix**

\* \* \*

• **SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT DES BASSINS DE L'AURON, L'AIRAIN ET LEURS AFFLUENTS (SIAB3A) :**

Un vote à bulletin secret a donné les résultats suivants :  
Nombre de bulletins : 14

**Délégué titulaire :**

**Christian ALLIER : 14 voix**

**Délégué suppléant :**

**Roland GILBERT : 14 voix**

\* \* \*

• **SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION D'EAU POTABLE (S.M.A.E.P) DE NERONDES :**

Un vote à bulletin secret a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 14

**Délégués titulaires :**

**Roland GILBERT** : 14 voix

**Christian DESMARE** : 14 voix

**Délégué suppléant :**

**Philippe PETIT** : 14 voix

\* \* \*

• **SYNDICAT DES ECOLES PUBLIQUES DE NERONDES :**

Un vote à bulletin secret a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 14

**Délégués titulaires :**

**Thierry FERRAND** : 14 voix

**Christine KOOS** : 14 voix

**Déléguée suppléante :**

**Isabelle BERTRAND** : 14 voix

\* \* \*

• **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA RU, DE LA VAUVISE, DE L'AUBOIS ET SES AFFLUENTS :**

Un vote à bulletin secret a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 14

**Délégué titulaire :**

**Roland GILBERT** : 14 voix

**Délégué suppléant :**

**Thierry FERRAND** : 14 voix

\* \* \*

• **ASSEMBLEE GENERALE DE L'EHPAD LA ROCHERIE :**

Un vote à bulletin secret a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 14

**Délégué titulaire :**

**Christian BABONNAUD** : 14 voix

**Délégué suppléant :**

**Christian DESMARE** : 14 voix

\* \* \*

• **LA PREVENTION ROUTIERE :**

Un vote à bulletin secret a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 14

**Délégué titulaire :**

**Christian ALLIER** : 14 voix

\* \* \*

- **CORRESPONDANT A LA DEFENSE :**

Un vote à bulletin secret a donné les résultats suivants :  
Nombre de bulletins : 14

**Délégué titulaire :**

**Christian ALLIER** : 14 voix

\* \* \*

- **CANTINE SCOLAIRE DES ECOLES PUBLIQUES :**

Un vote à bulletin secret a donné les résultats suivants :  
Nombre de bulletins : 14

**Déléguées titulaires :**

**Christine KOOS** : 14 voix

**Françoise SALAT** : 14 voix

\* \* \*

- **CINEMOBILE :**

Un vote à bulletin secret a donné les résultats suivants :  
Nombre de bulletins : 14

**Délégués titulaires :**

**Christine KOOS** : 14 voix

**Christian DESMARE** : 14 voix

\* \* \*

**2020/40 :**

**DETERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S) :**

Le Maire, Président du centre communal d'action social, propose la nomination de **6 membres élus** et de **6 représentants de la société civile** pour le renouvellement du conseil d'administration.

Accord à l'**unanimité** des membres du conseil.

\* \* \*

**2020/41 :**

**ELECTION DES MEMBRES AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S) :**

Conformément au décret n°2000-6 du 4 janvier 2000 portant modification du décret n°95-562 du 6 mai 1995 relatif aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale ainsi qu'aux sections de centre communal,

Vu l'article L 123-4 à L 123-9 et R 123-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles, la composition du bureau du centre d'action sociale communal se décompose de la manière suivante :

- Président de droit : Thierry FERRAND

- six membres du conseil municipal élus : Christine KOOS, Karin PARARD, Michèle GRESSIN, Philippe PETIT, Katia BARILLET, Isabelle BERTRAND.

- L'autre moitié, de représentants des associations familiales.

Avant de procéder à la nomination des délégués, le maire invite les associations concernées à lui adresser leurs propositions.

Parmi les membres nommés, figurent :

- Un représentant des associations familiales (proposition UDAF)
- Un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions
- Un représentant des associations de retraités et de personnes âgées
- Un représentant des associations de personnes handicapées.

\* \* \*

**2020/42 :**

**DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2021 :**

Dans le cadre du recensement de la population qui aura lieu du 21 janvier au 20 février 2021, il y a lieu de désigner un coordonnateur communal pour la gestion de l'enquête en lien étroit avec l'INSEE.

Monsieur le Maire propose de nommer Madame Sophie TROUWAERT, afin d'assurer l'encadrement des agents recenseurs et le suivi en continu de la collecte.

Accord à l'**unanimité** des membres du conseil.

\* \* \*

**2020/43 :**

**OUVERTURE D'UN POSTE CONTRAT A DUREE DETERMINEE OCCASIONNEL A TEMPS COMPLET :**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil, l'ouverture d'un poste pour un contrat à durée déterminée accroissement saisonnier d'activité à 35/35<sup>ème</sup> affecté au service technique afin de palier l'augmentation de travail relative à l'entretien des espaces verts, en période estivale et les congés du personnel.

Il précise que le recrutement sera fixé à la date du 1<sup>er</sup> juillet prochain et que l'appel à candidatures a été effectué par voie d'affichage ainsi que sur le site internet de la municipalité.

Accord **unanime** des membres du conseil.

\* \* \*

**2020/44 :**

**OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE :**

Dans le cadre du remplacement d'un membre du personnel chargé de l'entretien des espaces verts et de la voirie, il y a lieu de prévoir l'ouverture d'un poste d'adjoint technique, à compter du 15 septembre 2020, pour une durée hebdomadaire de travail de 35/35<sup>ème</sup>.

A l'**unanimité**, les membres du conseil donnent leur accord et autorisent Monsieur le Maire à signer les pièces administratives relatives à ce dossier.

\* \* \*

**2020/45 :**

**AVIS SUR LA VENTE D'UN LOGEMENT HLM :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été saisi par les services de la Direction Départementale des Territoires, d'une demande d'avis pour la vente par la SA d'HLM France Loire d'un logement situé sur notre commune au n° 9 rue du 8 Mai 1945.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'**unanimité**, donnent un avis favorable sur le principe de vente de ce logement.

\* \* \*

**2020/46 :**

**VALIDATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE :**

Monsieur le Maire présente le rapport d'analyse « APD » incluant les plans définitifs qui doivent être validés, selon une estimation financière HT de 1 038 000,00 €.

A la demande de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'**unanimité**, émettent un avis favorable à l'estimation proposée et autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

\* \* \*

**∞ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES ∞**

- ☞ Reprise des écoles élémentaire et Maternelle le 22 juin prochain
- ☞ Reprise du pédibus pour la cantine, Madame KOOS, adjointe aux affaires scolaires, cherche des volontaires
- ☞ Installation du conseil communautaire de la CDC du Pays de Néronde, le 16 juillet 2020
- ☞ Démarches à entreprendre relatives à la reprise des travaux d'assainissement collectif
- ☞ Apparition d'une fissure sur l'enrobé rue des Tilleuls, contact sera pris avec l'entreprise qui a réalisé les travaux de réhabilitation
- ☞ Questionnement de M. Philippe PETIT, conseiller municipal, pour un apport de grave afin de combler le dénivelé apparu suite au remplacement des bordures et des caniveaux route de la Charité

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus désignés.